



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 305 RUE DE LA ROQUETTE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route,
VU l'article 610-5 du Code Pénal,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
VU la demande écrite de Monsieur LANGEVIN Alexandre pour l'entreprise CIRCET pour ORANGE en date du 16 juillet 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de remplacement d'un poteau téléphonique 305, rue de la Roquette à Pont-Audemer,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation se fera sur une chaussée rétrécie (en demi chaussée) gérée par des cônes de chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h, afin que l'entreprise CIRCET puisse procéder aux travaux dans la rue citée ci-dessus, à compter du jeudi 24 juillet 2025 et ce, jusqu'au vendredi 22 août 2025, une journée sur la période autorisée.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité des piétons et la circulation des automobilistes.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, les entreprises ORANGE et CIRCET, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 18 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

